

Direction des Ressources Humaines
et de la Communication Interne

Monsieur Christophe ODERMATT
Secrétaire général du Syndicat FO des
personnels du Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Dossier n°16-9971
suivi par Magali HARRE
Tél. 03 89 30 65 66

Colmar, le **25 AOUT 2016**

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier daté du 22 juillet 2016, vous m'avez adressé une relance concernant votre demande du 4 avril dernier, relative à la fixation de ratios d'avancement suite à la parution des nouveaux statuts particuliers des ingénieurs territoriaux, des ingénieurs en chefs territoriaux et des cadres de santé paramédicaux.

Cette demande avait déjà fait l'objet d'une réponse de ma part, datée du 11 mai 2016, dont vous trouverez ci-joint copie.

Dans cet écrit, je vous avais assuré que le Comité Technique Paritaire (CTP) serait consulté en temps utile sur cette question. Je peux aujourd'hui vous préciser que les propositions de ratios sont inscrites à l'ordre du jour de la réunion de cette instance prévue le 29 septembre prochain, et à celui de la Commission Permanente de l'Assemblée délibérante du 7 octobre 2016.

Les avancements de grade des cadres de santé paramédicaux pourront donc être étudiés avant la fin de l'année par la Commission Administrative Paritaire pour permettre d'éventuelles nominations en 2016.

S'agissant des ingénieurs territoriaux, les nouveaux ratios n'auront vocation à être appliqués qu'en 2017, ce qui permettra aux agents concernés de bénéficier, cette année encore, des conditions d'avancement moins restrictives de l'ancien statut particulier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Le Directeur Général des Services

Philippe JAMET